

Assemblée nationale**La session parlementaire d'hier ramenée plutôt à ce mardi**

Plusieurs députés de l'actuelle législature se plaisent à dire que désormais le leitmotiv est de faire la politique autrement. Ils comptent selon leurs propos révolutionner le travail parlementaire. Mais, cela ne se fera pas automatiquement...

**PAGE 3****ETRANGER**

Côte d'Ivoire/Assemblée nationale

Guillaume Soro défie le gouvernement Ouattara et fait voter la non-levée de l'immunité des députés

Va-t-on vers une guerre institutionnelle en Côte d'Ivoire ? En tout cas, cela en a tout l'air avec le refus du bureau de l'Assemblée nationale de lever l'immunité parlementaire des députés...

PAGE 4**ECONOMIE**

Autonomisation des femmes

Le projet « 50 millions de femmes ont la parole » veut promouvoir l'entrepreneuriat féminin au Togo

Après le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Burkina Faso, la Guinée, le Niger, le Nigéria, le Bénin, le Cap Vert et la Sierra Léone, c'est au tour du Togo d'accueillir...

PAGE 5

« Palais des gouverneurs »

Devenu « Le Palais de Lomé » dédié à l'art et à la culture**PAGE 9****Remobilisation de la rue****Quel est au juste le prochain objectif de la Coalition de l'opposition ?**

Depuis la tournure spectaculaire prise par la crise politique togolaise en décembre dernier avec la tenue effective des élections législatives, la Coalition des 14 ne s'est pas encore véritablement illustrée à l'image de ce que nous avons vu pendant plus d'un an. Mais visiblement, les leaders de la C14 et leurs militants ne se sont pas encore lassés de ces marches répétitives. Le grand retour est prévu pour le samedi 26 janvier prochain...

PAGE 3**DERNIERE MINUTE****Aujourd'hui à Bruxelles, les chefs de diplomatie UA-UE se rencontrent**

Avec leurs homologues africains, les ministres des affaires étrangères de l'Union Européenne plancheront de la coopération UE-UA ce matin à Bruxelles. Trois grands thèmes, au rendez-vous de cette première réunion ministérielle UE-UA qui intervient entre deux sommets : d'abord, les aspects politiques à savoir paix, sécurité et gouvernance. Ensuite, les aspects économiques, notamment les échanges commerciaux, investissement et intégration économique. Et enfin, le multilatéralisme, touchant précisément, le renforcement...

PAGE 3**Amélioration du climat des affaires****Ce dernier mois, le délai moyen de transfert de propriété est passé à 7 jours**

Déjà annoncé sous la barre des 10 jours, mais stabilisé à 9 jours en moyenne, le délai moyen de transfert de propriété passe à 7 jours au Togo sur la période du 13 décembre 2018 ...

**PAGE 11**

	SOMMAIRE	Burkina-Faso/Nouveau gouvernement Un économiste et ex-ministre sous Compaoré nommé Premier ministre  P 4	Forum économique mondial Theresa May, Emmanuel Macron, Donald Trump... les grands absents du Forum de Davos  P 5	Fespaco 2019 20 films longs métrages pour l'« Etalon d'or de Yennenga »  P 9	Lutte contre le changement climatique Le dialogue de Talanoa au service des ambitions nationales  P 10
---	-----------------	--	---	--	--

Energie/ Projet Cizo

Le Togolais Kya Energy sélectionné pour implanter cinq académies solaires au Togo

Kya Energy Group, société togolaise spécialisée dans la production de groupes électro-solaires, a décroché le contrat pour la création de 5 académies régionales du solaire au Togo.

Ce contrat s'inscrit dans le cadre du projet d'électrification Cizo, financé par la Banque Afrique de développement (BAD), et coordonné par l'Agence Togolaise d'Electrification Rurale et des Energies Renouvelables (AT2ER). En effet, avec ses ressources solaires considérables, le Togo ambitionne de former des techniciens pour assurer une infrastructure

de services nécessaires pour son plan solaire. Les académies solaires ont donc pour mission de former et certifier des installateurs et techniciens locaux.

Dans son cahier des charges, l'entreprise togolaise Kya Energy aura pour mission de créer et équiper les 5 académies solaires, réparties dans les 5 régions du Togo. A terme, elle devra

former 3000 techniciens (600 par académie) en matière d'énergie solaire off-grid. Ce projet est prévu pour durer six (06) mois. Pour rappel, Kya Energy Group, dirigé par Yao Azoumah, a remporté en novembre 2018, le 1er prix de la Boad (Banque Ouest Afrique pour le développement) du meilleur projet innovant dans le domaine des énergies



Yao Azoumah

renouvelables, avec une enveloppe de 30 millions FCFA et d'autres facilités

offertes par le Danois, ByteBlocs.

Avec Togofirst

Kloto

Renforcement des capacités des cadres du contrôle financier

Quatre-vingt cadres de la Direction nationale du contrôle financier (DNCF) suivent du 14 au 25 janvier à Kpalimé un atelier de formation sous les thèmes « l'appréciation de la performance des programmes » et « la mutation du contrôle financier au contrôle budgétaire ». Cet atelier est organisé par le ministère de l'Economie et des Finances avec le soutien de la Banque africaine de développement à travers le projet d'appui à la mobilisation des ressources et au renforcement des capacités institutionnelles (Pamoci). L'atelier se tiendra en deux phases. La première du 14 au 18 et la seconde du 21 au 24 janvier et vise entre autre à renforcer les capacités des cadres de la DNCF en matière d'appréciation de la performance des programmes dans le domaine de la réforme budgétaire axée sur les résultats et d'accompagner ces cadres dans la mutation du contrôle financier.

Tsévié

Le projet « Light corporation » lancé

Lors d'une rencontre organisée le 12 janvier à Tsévié, le président de la délégation spéciale de la commune de Tsévié Loglo Kossi Bruno a lancé le projet « Light corporation ». C'était en présence de quelques autorités de la ville qui sont entre autre, Mme Katassina Solim, représentant le préfet de Zio et la coordinatrice du projet Mme Tsadi-Malim Adeline. La cérémonie du lancement est marquée par la coupure du ruban symbolique par le président de la délégation spéciale et le député Nomanyon Akossiwa.

Zio

Assemblée générale ordinaire de l'Unafret-zio

Les membres de la section locale de l'Union nationale des fonctionnaires retraités du Togo de la préfecture de Zio, (Unafret-zio) ont tenu leur assemblée générale le vendredi 11 janvier à Tsévié. Cette assemblée a permis aux membres de faire un bilan sur les activités écoulées et celui moral et financier de leur section locale. Le président de ladite association a demandé aux membres d'être réguliers et plus solidaires. Le représentant de la directrice préfectorale de l'action sociale, M.Kanyibli Yenduyetnam a félicité et encouragé le bureau de l'Unafret pour le travail abattu.

Zio

Don à l'EPP Agbakopé

Les nouveaux députés du cercle de réflexion et d'action pour le développement (Crad) élus aux législatives du 20 décembre dans la circonscription de Zio ont fait un don de trente table-bancs et d'une enveloppe de deux-cent mille CFA à l'école primaire publique d'Agbakopé le 11 janvier. Il s'agit des députés Tsolényanu koffi, Agogno Messan et Nomagnon Akossiwa. Ce geste répond à l'un des besoins exprimés par population lors des campagnes électorales. Ce don a pour objectif d'apporter leurs contributions à la scolarisation de la jeunesse et appuyer le gouvernement dans le domaine de l'éducation. Les députés ont remercié la population d'Agbakopé d'avoir porté leurs choix sur eux.

Zio

Vulgarisation de la stratégie nationale de migration

Le ministère de la Planification et du Développement, avec l'appui de l'Union européenne (UE) a organisé un atelier de dissémination de la stratégie nationale de migration et du développement, le 14 janvier à Tsévié. L'atelier a pour but de permettre aux différents acteurs impliqués d'avoir une connaissance sur les enjeux de la migration, mettre à la disposition de la collectivité territoriale un outil qui puisse contribuer à l'élaboration des projets en lien avec la migration.

	Récépissé N° 0522/31/03/15/HAAC Edité par DIRECT MEDIA RCCM N° TG.LOM 2015 B 1045 BP : 30117 Lomé - Togo Tél : (+228) 22 25 02 23 / 90 15 39 77 / 97 87 12 42 Facebook: togomatin E-mail : atogomatin@gmail.com Site web: www.togomatin.tg Tw: @togomatin1 Mson de la Presse: Casier N° 53 Siège Cacavéli: 04, Rue Satelit, 3e Mson avant Groupe Cafper	Directeur de publication : Motchosso Kodolakina Secrétaire de rédaction : Rachidou Zakari Responsable web: Carlos Amevor Comité de rédaction: Françoise Dasilva Alexandre Wémima Edem Dadzie	Essoyodou Awih Edodji Nadia Attipoe Edem Kodjo Responsable administrative: Gloria Léma Yagla Service commercial: DIRECT AGENCE Tél:(+228) 70 00 47 73 / 97 73 00 00	Graphiste: Eros Dagoudi Imprimerie: Direct Print Distribution : Togo Express Tirage : (2000 exemplaires)
---	--	--	--	--

DERNIERE MINUTE

...de la coopération au soutien de l'ordre mondial fondé sur des règles. les discussions sont annoncées pour aller essentiellement dans le sens de la mise en œuvre des conclusions du 5e sommet UA-UE, tenu dans la capitale ivoirienne, à Abidjan, les 29 et 30 novembre 2017. Un sommet considéré comme une étape de l'évolution vers un partenariat encore plus étroit, mutuellement bénéfique et mieux adapté à un contexte mondial en évolution rapide. Au sujet des aspects

politiques, les ministres pourraient évoquer le protocole d'accord sur la paix, la sécurité et la gouvernance signé par l'UA et l'UE le 23 mai 2018, qui donne aux deux organisations la possibilité de coopérer et d'œuvrer de manière plus stratégique sur ces trois thèmes. Sur des questions économiques, ils devraient examiner la proposition de la Commission relative à une alliance Afrique-Europe pour un investissement et des emplois durables. La proposition définit un programme économique global qui complète le volet politique du partenariat et

qui est centré sur la création d'emplois, réunissant les différentes composantes des actions menées pour créer des conditions propices à l'investissement, favoriser l'investissement dans les secteurs critiques que sont les solutions numériques, l'énergie, les transports et l'agriculture, et veiller à ce que les compétences nécessaires soient disponibles. En termes de multilatéralisme enfin, les ministres pourraient débattre des moyens de concrétiser l'engagement pris lors du sommet d'Abidjan d'intensifier leur coopération sur la scène mondiale, en travaillant ensemble afin

de promouvoir un ordre mondial fondé sur des règles et articulé autour des Nations unies et d'œuvrer à un multilatéralisme efficace. L'UA et l'UE ont appelé à un renforcement de leur engagement mutuel et sont convenues de consolider leur dialogue politique à haut niveau afin d'adopter une approche plus coordonnée et des positions convergentes dans les négociations internationales, et de continuer à identifier des domaines de coopération. Les ministres pourraient par ailleurs évoquer la coopération trilatérale entre l'Union africaine, l'Union

européenne et les Nations unies, qui constituent une évolution positive démontrant toute l'efficacité de la coopération dans les zones de crise ainsi que par rapport aux défis à relever sur le plan mondial. Pour rappel, l'UE est la plus grande institution au monde qui traite le mieux avec l'Afrique, en matière d'échanges commerciaux et d'investissement. Par exemple, en 2016, elle était à l'origine d'environ 40 % des investissements directs étrangers, pour une valeur de 291 milliards d'euros. **Dieudonné Korolakina, à Bruxelles**

Remobilisation de la rue
Quel est au juste le prochain objectif de la Coalition de l'opposition ?

Depuis la tournure spectaculaire prise par la crise politique togolaise en décembre dernier avec la tenue effective des élections législatives, la Coalition des 14 ne s'est pas encore véritablement illustrée à l'image de ce que nous avons vu pendant plus d'un an. Mais visiblement, les leaders de la C14 et leurs militants ne se sont pas encore lassés de ces marches répétitives. Le grand retour est prévu pour le samedi 26 janvier prochain. D'ailleurs le week-end dernier, des meetings dits de remobilisation ont été organisés dans plusieurs localités du pays. Porteront-ils du fruit ? Quel est au juste l'objectif poursuivi par la Coalition en repartant dans la rue ?



Les leaders de la Coalition juste avant une marche

Pendant des mois les militants de la Coalition ont marché avec comme objectif selon leurs leaders, le retour intégral à la Constitution du 14 octobre 1992. Dans le cas contraire, le chef de l'Etat actuel Faure Gnassingbé devrait démissionner. A l'heure du bilan, c'est

plutôt la désillusion. La Coalition n'a même pas réussi à obtenir des « réformettes », c'est-à-dire des réformes même dans une moindre mesure. Les leaders de la Coalition sont restés intransigeants en rejetant le peu que le régime était prêt à lâcher comme s'ils étaient en mesure par quelque moyen que ce soit d'arracher plus. Une règle élémentaire de la vie enseigne qu'il vaut mieux faire avec le peu qui est disponible que de tout rejeter au risque de mourir de faim. Mais il est surprenant que malgré un bilan très négatif et des voix qui s'élèvent contre cette stratégie au sein même de la Coalition, l'on soit sur le point de recommencer. Peut-être que les leaders de ce regroupement de l'opposition vont tous nous surprendre cette année. Il se peut que nous soyons sur

le point d'assister à l'inimaginable. D'ailleurs, la Coordinatrice du regroupement, Brigitte Kafui Adjamagbo Johnson promettait il y a quelques jours l'alternance pour au plus tard 2020. Le Parti national panafricain (PNP) de Tikpi Atchadam, quant à lui, menace de dérouler une certaine stratégie cachée contre le régime de Faure Gnassingbé. Mais soyons sérieux, les Togolais doivent certainement être fatigués de toutes ces incantations. Cela date de plusieurs années. Même en politique, dire la vérité au peuple sur ce qui est faisable et ce qui n'est pas faisable, ne tue pas. Au contraire, même si vous venez à perdre la sympathie populaire, au moment venu, tout le monde après avoir fait des détours reviendra vers vous. Cela s'appelle le courage. **Edem Dadzie**

Assemblée nationale
La session parlementaire d'hier ramenée plutôt à ce mardi

Prévue pour hier lundi, la session parlementaire se tient plutôt aujourd'hui mardi, selon un communiqué du bureau d'âge de l'Assemblée nationale.

Selon le communiqué du doyen d'âge lu sur la télévision togolaise, des problèmes techniques et logistiques expliquent ce léger report de 24 heures. La session d'aujourd'hui devrait normalement permettre aux nouveaux élus de procéder à l'élection du président, du bureau et des commissions.

Il faudra ensuite leur affecter des bureaux et leur expliquer comment fonctionne le travail parlementaire au quotidien. Sur les 91 députés, bon nombre sont novices



Les députés nouvellement élus

en politiques et élus pour la première fois. Il leur faudra donc un temps d'acclimatation. **TM & Republicoftogo**

Côte d'Ivoire/Assemblée nationale

Guillaume Soro défie le gouvernement Ouattara et fait voter la non-levée de l'immunité des députés

Va-t-on vers une guerre institutionnelle en Côte d'Ivoire ? En tout cas, cela en a tout l'air avec le refus du bureau de l'Assemblée nationale de lever l'immunité parlementaire des députés Jacques Ehouo et Alain Lobognon le 16 janvier 2019 dernier. Face au blocus de ce groupe à la tête duquel on retrouve Guillaume Soro, l'on en vient à se demander à quoi jouerait l'enfant prodige qui devient de plus en plus le caillou dans les bottes de la majorité au pouvoir.

Guillaume Soro, président de l'Assemblée nationale ivoirienne est apparemment décidé à peser de tout son poids dans cette affaire qui oppose le gouvernement Ouattara aux députés Jacques Ehouo et Alain Lobognon.

Le 16 janvier 2019, à l'issue d'un vote auquel les 13 députés proches du Rassemblement des houphouétistes pour la démocratie et la paix (RHDP) avaient refusé de participer, le bureau de l'Assemblée a refusé de lever leur immunité parlementaire. 13 députés absents sur les 27 membres, le quorum

était ainsi atteint pour voter la fin des poursuites judiciaires contre Alain Lobognon, le député de Fresco (Sud-Ouest) incarcéré depuis le 15 janvier pour divulgation de fausses nouvelles et trouble à l'ordre public, et contre l'arrestation de son collègue Jaques Ehouo, le député du Plateau poursuivi pour détournements et faux en écriture, comme l'avait demandé le procureur de la République.

Une décision qui a provoqué la colère des députés proches du RHDP et du 1er vice-président du groupe RDR à l'Assemblée nationale. « Nous ne pouvons pas

accepter cette forfaiture. C'est totalement illégal. Le député peut être poursuivi car il n'est pas au-dessus de la loi. Il n'est pas prévu de vote en cas de dissension au sein du bureau de l'Assemblée nationale. Nous avons suggéré qu'on se réfère au Conseil constitutionnel, puisque nous n'avons pas eu de consensus. Le président Soro a refusé. Nous n'allons pas laisser cette forfaiture prospérer », a soutenu Dah Sansan. Et au vice-président Mamadou Diawara d'ajouter : « De mémoire de parlementaire, il n'y a jamais eu de vote au bureau de l'Assemblée et il n'existe pas non,



Guillaume Soro

plus, du moins à notre connaissance, une disposition nous permettant de procéder au mode de votation ». Réaction immédiate de Guillaume Soro qui, dans un communiqué daté du 18 janvier, dénonce l'initiative prise par l'un de ses vice-présidents. « Il est à noter qu'une

telle entreprise, qui s'est faite en dehors du cadre légal et réglementaire et à l'insu du président de l'Assemblée nationale présent sur le territoire national sans délégation de signature ni pouvoir, constitue un manquement grave à l'éthique et à la déontologie ».

T.M.

Burkina-Faso / Nouveau gouvernement Un économiste et ex-ministre sous Compaoré nommé Premier ministre

Le président Roch Marc Christian Kaboré aura déjoué tous les pronostics. Après plusieurs jours de rumeurs sur les réseaux sociaux, l'identité du successeur de Paul Kaba Thieba a été dévoilée sur la télévision nationale, le 21 janvier. À la surprise générale, le chef de l'État a choisi un économiste expérimenté pour conduire l'action gouvernementale : Christophe Joseph Marie Dabire.

Plusieurs fois ministre sous Blaise Compaoré, le nouveau Premier ministre sexagénaire avait notamment été commis au département de la Santé (de 1992 à 1997) et de l'Enseignement supérieur. Élu député sous la bannière du Congrès pour la démocratie et le progrès (CDP) alors au pouvoir (1997-2002), puis également de 2002 à 2007, il avait été promu Commissaire chargé du Commerce de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (Uemoa) jusqu'en 2017.

Décripar ses compagnons comme un homme politique averti et un technocrate modéré, il aura fort à faire à la tête du gouvernement. Relance économique, grogne des fonctionnaires et surtout lutte contre le terrorisme feront

partie des priorités de la nouvelle équipe.

Depuis l'élection de Kaboré en novembre 2015, la question sécuritaire a rapidement été primordiale avec la première attaque jihadiste à Ouagadougou (30 morts), peu après son accession à la magistrature suprême. Les attaques, présentes dans le nord du pays début 2015, se sont étendues à une large partie du territoire, devenant de plus en plus fréquentes et meurtrières. « Le profil du nouveau Premier ministre est intéressant et prouve que le président veut continuer dans la gestion économique. Il faut maintenant voir quelles nominations politiques suivront dans la composition du gouvernement », glisse un proche du chef de l'État.

T.M.

Royaume-Unis / Rejet du Brexit Theresa May veut obtenir des concessions

Six jours après le rejet massif par la Chambre des communes de son projet de divorce avec l'Union européenne (l'UE), Theresa May a déclaré ce lundi qu'elle tenterait de sortir de l'impasse sur le Brexit en essayant d'obtenir de nouvelles concessions de l'UE. A moins de dix semaines de la sortie programmée du Royaume-Uni de l'UE, le 29 mars à 23h00 TU, aucun consensus n'a encore émergé à Londres sur la manière, ni même l'opportunité de mener à bien ce retrait approuvé par près de 52% des Britanniques lors du référendum de juin 2016.

La Première ministre est venue redire qu'elle rejetait l'idée d'un second référendum, qu'elle ne révoquerait ni ne prolongerait l'Article 50, qu'elle refusait d'exclure un « no deal » et que donc la menace d'une sortie sans accord restait d'actualité.

Elle a aussi affirmé qu'elle continuerait à tenter de modifier la clause de « backstop », le filet de sécurité prévu pour éviter le retour d'une frontière physique entre les deux Irlande. Bref aucun changement notable à part l'annonce surprise de finalement ne pas faire payer aux citoyens européens expatriés, la somme de 74 euros, au départ prévue

pour obtenir le statut de résident permanent au Royaume-Uni.

Une concession peut-être bienvenue pour l'ensemble des députés et la communauté d'expatriés installée actuellement dans le pays, néanmoins sur le fond du problème rien n'a changé. Car la cheffe du gouvernement a beau répéter qu'elle assouplirait sa position, qu'elle avait écouté les différents groupes parlementaires opposés à son plan et qu'elle continuerait à le faire, Theresa May n'a abandonné aucune de ses lignes rouges et doit retourner à Bruxelles évoquer la question du « backstop », ce qu'elle avait déjà fait entre décembre et janvier, sans obtenir aucune concession de la part des 27.

Une attitude qui n'a fait qu'accroître la frustration des parlementaires. Jeremy Corbyn, le chef de l'opposition travailliste, a accusé Theresa May d'être « dans le déni total » et de s'accrocher à un plan qui était irréalisable, tandis que d'autres parlementaires demandent désormais avec de plus en plus d'insistance à pouvoir organiser une série de votes indicatifs, pour tenter de dégager un consensus avant la motion du gouvernement qui doit être débattue le 29 janvier.

Rfi.fr

Autonomisation des femmes**Le projet « 50 millions de femmes ont la parole » veut promouvoir l'entrepreneuriat féminin au Togo**

Après le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Burkina Faso, la Guinée, le Niger, le Nigéria, le Bénin, le Cap Vert et la Sierra Leone, c'est au tour du Togo d'accueillir le projet « 50 millions de femmes ont la parole ». Ce projet a été officiellement lancé le vendredi 18 janvier dernier à Lomé par la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Cédéao).

« 50 millions de femmes ont la parole » est un projet initié depuis 2017 par la Banque africaine de développement (BAD) en partenariat avec la Cédéao, le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (Comesa) et la Communauté d'Afrique de l'Est (EAC). L'initiative vise à renforcer l'autonomisation des femmes. Il s'agit d'une plateforme virtuelle pour le réseautage, le partage et l'accès aux

informations financières et non financières. Les femmes pourront créer et développer facilement leurs entreprises.

« A travers ce projet novateur, il s'agit de faire en sorte que les femmes qui font des affaires au Togo ne se limitent pas simplement à rester dans le carcan togolais mais qu'il y ait plus d'ouverture et plus d'opportunités dans le financement des différents projets », a affirmé Garba Lompo, représentant de la

Commission de la Cédéao au Togo.

Selon le ministère de l'Action sociale, de la Promotion de la femme et de l'Alphabétisation, 70% des Petites et moyennes entreprises sont détenues par les femmes. Les femmes contribuent à 48% au PIB du pays. « De ce que les femmes et jeunes filles entrepreneures vont décider de faire de ce projet, dépendra également la visibilité des efforts de notre pays en



Tchabinandi Kolani Yentchare

ministère de l'Action sociale, de la promotion de la femme et de l'Alphabétisation, a indiqué Mme Tchabinandi Kolani Yentchare, ministre

de l'Action sociale, de la Promotion de la femme et de l'Alphabétisation.

F.T.

Forum économique mondial**Theresa May, Emmanuel Macron, Donald Trump... les grands absents du Forum de Davos**

Le Forum économique mondial s'ouvre aujourd'hui 22 janvier à Davos en Suisse. Environ 3000 PDG et responsables politiques dont 65 chefs d'Etat ou de gouvernement sont attendus à ce forum. Mais l'édition de cette année se tient en l'absence des présidents français et américain et de la Première ministre britannique. Et pour cause. Les dirigeants de ces pays sont préoccupés par les crises politiques nationales qui secouent leurs pays.

Le Forum économique mondial se tient du 22 au 25 janvier à Davos sous le thème : « Façonner une nouvelle architecture pour la prochaine vague de mobilisation ». Pour cette année, le Forum ne verra pas la participation de Theresa May, ni d'Emmanuel Macron, ni de Donald Trump. Le « Brexit », les « gilets jaunes » et le « shutdown » ont pris le dessus respectivement en Grande-Bretagne, en France et aux Etats-Unis. Les dirigeants de ces pays sont plus préoccupés à trouver des solutions à

ces crises qu'à prendre part au Forum de Davos. Alors qu'il avait défendu l'année dernière son programme économique à Davos, le président américain Donald Trump a annoncé cette année qu'il ne prendra pas part à la rencontre. Le déplacement de la délégation qui devrait être conduite par Steven Mnuchin, secrétaire au Trésor et Mike Pompeo, secrétaire d'Etat a été annulé. En cause le « shutdown ».

« Par considération pour les 800 000 fonctionnaires

américains formidables qui ne reçoivent pas de salaire et pour pouvoir s'appuyer sur son équipe si nécessaire, le président Trump a annulé le déplacement de sa délégation au Forum économique mondial de Davos », a déclaré dans un communiqué la porte-parole de la Maison-Blanche, Sarah Sanders. Autre grand absent à ce forum, le président français Emmanuel Macron. Pour justifier son absence, l'Elysée évoque un agenda chargé, notamment pour sortir de



Le Forum économique mondial va réunir cette année environ 3000 participants

la crise des gilets jaunes. Pour sa part la Première ministre britannique Theresa May a décliné elle aussi l'invitation pour s'occuper du Brexit. « Elle va se concentrer sur les dossiers ici », a indiqué une porte-parole du gouvernement britannique.

Les présidents russe, indien et chinois ne participeront pas eux aussi au Forum économique de Davos.

Malgré ces absences, certains experts pensent que le Forum atteindra ses objectifs.

Félix Tagba

Entrepreneuriat au Togo**En 2018, les femmes ont créé 2 701 entreprises**

Le nombre d'entreprises créées l'année dernière s'élève à 10 545 sur toute l'étendue du territoire. Un chiffre en hausse de 27,5% par rapport à 2017. Cette hausse est due à l'amélioration du climat des affaires et à l'allègement des procédures pour la création des entreprises. Parmi ces entreprises créées en 2018, 25,61% appartiennent aux femmes.

L'entrepreneuriat féminin se développe dans notre pays. De plus en plus de femmes créent leurs propres entreprises. En 2018, les femmes ont créé 2 701 entreprises sur un total

de 10 545 entreprises enregistrées par le Centre de formalités des entreprises du Togo (CFE Togo).

En 2018, les entreprises ont été plus créées dans le secteur du commerce,

soit 6 661 entreprises créées dans ce secteur. Selon le CFE-Togo, sur les 2587 Sociétés à responsabilité limitée (SARL) créées en 2018, 2200, soit 85% se sont constituées sans avoir eu

recours à un notaire.

Les femmes togolaises jouent un rôle très important pour la croissance économique du pays. Comme l'indique le ministère de l'Action sociale, de la Promotion de la femme et de l'Alphabétisation, elles contribuent à hauteur de 48% au PIB du Togo.

Les femmes s'intéressent

plus aux initiatives privées. Selon des études réalisées par la Banque mondiale sur un échantillon de 1500 micro-entrepreneurs de Lomé, les entrepreneurs (femmes et hommes) formés à l'initiative personnelle ont vu leurs bénéfices augmenter en moyenne de 30 %. Alors qu'uniquement pour les femmes, les bénéfices ont progressé de plus de 40%.

Avec Togofirst.com

Nouvelle Assemblée nationale togolaise

Droits, devoirs et responsabilités des députés

Au Togo, la sixième législature de la quatrième République, a connu son effectivité à l'issue des législatives du 20 décembre 2018, avec la nouvelle vague de députés élus. Les députés ne sont pas des citoyens ordinaires, ils ont des droits, mais aussi des devoirs spécifiques. Le député est l'élu de la nation dont le rôle essentiel est d'intervenir dans le processus législatif et de contrôler l'action du gouvernement. Il est donc important de baliser le statut des députés en connaissant leurs attributions et leurs limites, conformément à leur responsabilité sociale et vis-à-vis de la Constitution togolaise.

Un député est une personne que les électeurs d'une circonscription, également appelée « district électoral », élisent pour les représenter à l'Assemblée nationale. Un député est un élu qui, à l'Assemblée nationale, participe au travail législatif et au travail de contrôle du gouvernement. Sans avoir vocation à se substituer aux élus locaux, il est aussi un porte-parole actif de sa circonscription.

Rôle du député



Un aperçu du bureau d'âge

Un député peut avoir à remplir jusqu'à quatre rôles distincts. Son rôle de législateur exige de comprendre l'esprit des lois, de planifier de nouvelles lois, d'étudier les lois proposées, d'en discuter et d'appuyer ou non leur adoption. À titre de représentant des populations d'une localité, un député peut exprimer les inquiétudes et points de vue de ces derniers, intervenir en leur faveur et les aider à résoudre des problèmes. Il est aussi député élu du caucus d'un parti. À ce titre, il peut participer à la planification et à la mise en œuvre de la stratégie du parti à l'Assemblée nationale. Il peut aussi appuyer le caucus et les décisions prises, et se spécialiser dans certains domaines.

Les députés partagent leur temps entre leur circonscription et l'Assemblée législative. Leurs fonctions à l'Assemblée nationale varient selon le rôle qu'ils y exercent, à savoir membre du Cabinet, député de l'opposition ou député d'arrière-ban du parti au pouvoir. Les

députés de l'opposition passent beaucoup de temps à faire des recherches et à poser des questions à l'Assemblée concernant leur circonscription et le domaine pour lequel ils sont porte-parole. Les députés de l'opposition et les députés d'arrière-ban du parti au pouvoir peuvent présenter à l'Assemblée des pétitions, des résolutions et des projets de loi d'initiative parlementaire. Les députés passent beaucoup de temps à superviser les activités des ministères qui relèvent d'eux. Ils doivent être prêts à répondre aux questions de l'opposition et à promouvoir des projets de loi émanant du gouvernement. Les députés siègent aussi à divers comités. Les partis politiques y sont représentés de façon plus ou moins proportionnelle au nombre de sièges qu'ils détiennent à l'Assemblée. Les électeurs qui ont des difficultés dans leur circonscription ou avec un ministère, un organisme gouvernemental, etc., demandent souvent l'aide de leur député. Par conséquent, les députés passent beaucoup

de temps à s'occuper des problèmes individuels de leurs électeurs, à répondre à leurs questions et à se tenir au courant des opinions les plus répandues dans leur circonscription. Les députés demeurent en contact avec leurs électeurs de diverses

façons. Ils leur téléphonent, leur écrivent, les rencontrent individuellement ou en groupe durant des réunions. Ils sont également autorisés à leur envoyer deux circulaires par année à leur domicile.

Des rapports entre le gouvernement et l'Assemblée nationale

À la Titre V de la Constitution togolaise de la 4^e République adoptée par référendum le 27 septembre 1992, promulguée le 14 octobre 1992 et révisée par la loi n°2002-029 du 31 décembre 2002, il est porté acte du lien entre le gouvernement et le Parlement. Article 81: L'Assemblée nationale vote en dernier ressort la loi. Elle contrôle l'action du gouvernement.

Article 82: L'Assemblée nationale a la maîtrise de son ordre du jour. Elle en informe le gouvernement. L'inscription, par priorité, à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale, d'un projet ou d'une proposition de loi ou d'une déclaration de politique générale, est de droit si le gouvernement en fait la demande.

Article 83: L'initiative des lois appartient concurremment aux députés et au gouvernement.

Article 86: Le gouvernement peut, pour l'exécution de ses programmes, demander à l'Assemblée nationale, l'autorisation de prendre par ordonnances, pendant un délai limité, des mesures qui sont normalement du domaine

de la loi. Ces ordonnances sont prises en Conseil des ministres après avis de la Cour constitutionnelle. Elles entrent en vigueur dès leur publication, mais deviennent caduques si le projet de loi de ratification n'est pas déposé devant l'Assemblée nationale avant la date fixée par la loi d'habilitation. A l'expiration du délai défini dans la loi d'habilitation, ces ordonnances ne peuvent être modifiées que par la loi en ce qui concerne leurs dispositions qui relèvent du domaine législatif.

Article 87: Les propositions et les projets de loi sont déposés sur le bureau de l'Assemblée nationale qui les envoie pour examen à des commissions spécialisées dont la composition et les attributions sont fixées par le règlement intérieur de l'Assemblée nationale.

Article 88: Les propositions de lois sont au moins huit (08) jours avant délibération et vote, notifiées pour information au gouvernement.

Article 89: Les projets de lois sont délibérés en Conseil des ministres.

Article 90: Les députés et le gouvernement ont le

Quel est le rôle d'un(e) député(e) ?



droit d'amendement. Les propositions et amendements formulés par les députés ne sont pas recevables lorsque leur adoption aurait pour conséquence, soit une diminution des ressources publiques, soit la création ou l'aggravation d'une charge publique, à moins que ces propositions ou amendements ne soient assortis de propositions de recettes compensatrices.

Article 91: L'Assemblée nationale vote les projets de loi de finances dans les conditions prévues par une loi organique. Les dispositions du projet peuvent être mises en vigueur par ordonnance si l'Assemblée ne s'est pas prononcée dans un délai de quarante-cinq (45) jours suivant le dépôt du projet et que l'année budgétaire vient à expirer. Dans ce cas, le gouvernement demande la convocation d'une session extraordinaire, pour la ratification. Si le projet de loi de finances n'a pu être déposé en temps utile pour être voté et promulgué avant le début de l'exercice, le Premier ministre demande, d'urgence, à l'Assemblée, l'autorisation de reprendre le budget de l'année

précédente par douzièmes provisoires.

Article 92: Les propositions ou projets de lois organiques sont soumis à la délibération et au vote de l'Assemblée nationale à l'expiration d'un délai de quinze (15) jours après leur dépôt. Les lois organiques ne peuvent être promulguées qu'après la déclaration par la Cour constitutionnelle de leur conformité à la Constitution.

Article 94: L'état de siège comme l'état d'urgence est décrété par le président de la République en Conseil des ministres. L'Assemblée nationale se réunit alors de plein droit, si elle n'est pas en session. La prorogation, au-delà de quinze (15) jours, de l'état de siège ou d'urgence ne peut être autorisée que par l'Assemblée nationale.

Article 98: L'Assemblée nationale peut mettre en cause la responsabilité du gouvernement par le vote d'une motion de censure. Une telle motion, pour être recevable, doit être signée par un tiers (1/3) au moins des députés composant l'Assemblée nationale. Le vote ne peut intervenir que cinq (5) jours après le dépôt de la motion. L'Assemblée nationale

ne peut prononcer la censure du gouvernement qu'à la majorité des deux tiers (2/3) de ses membres. Si la motion de

censure est adoptée, le Premier ministre remet la démission du gouvernement.

Source: la constitution

Entre État et Parlement, le rôle de la cour constitutionnelle

Toujours dans la même constitution, l'article 99 du Titre VI stipule: La Cour constitutionnelle est la plus haute juridiction de l'État en matière constitutionnelle. Elle est juge de la constitutionnalité de la loi et elle garantit les droits fondamentaux de la personne humaine et les libertés publiques. Elle est l'organe régulateur du fonctionnement des institutions et de l'activité des pouvoirs publics.

Article 100: La Cour constitutionnelle est composée de neuf (09) membres désignés pour sept (07) ans renouvelables: trois (03) sont désignés par le président de la République dont un (01) en raison de ses compétences juridiques ; trois (03) sont élus par l'Assemblée nationale à la majorité des deux tiers (2/3) de ses membres. Ils doivent être choisis en dehors

des députés. L'un d'entre eux doit être désigné en raison de ses compétences juridiques; trois (03) sont élus par le Sénat à la majorité des deux tiers (2/3) de ses membres. Ils doivent être choisis en dehors des sénateurs. L'un d'entre eux doit être désigné en raison de ses compétences juridiques.

Article 105: La Cour constitutionnelle émet des avis sur les ordonnances prises en vertu des articles 69 et 86 de la présente Constitution.

Article 106: Les décisions de la Cour constitutionnelle ne sont susceptibles d'aucun recours. Elles s'imposent aux pouvoirs publics et à toutes les autorités civiles, militaires et juridictionnelles.

Source: la Constitution togolaise de la 4ème République

En campagne, les candidats aux législatives promettent souvent énormément de choses pour leur circonscription. Les candidats à la députation ont, pour la plupart, la même technique: d'une part, promettre de défendre les positions de leur parti politique en soutenant ou en s'opposant au gouvernement; d'autre part, répondre aux attentes locales de leurs électeurs. Si les candidats promettent souvent monts et merveilles pour leur circonscription, de la nouvelle clinique à la création d'un centre de formation d'apprentis, de l'aménagement d'une nouvelle route à la mise en place d'une maison de santé, ils ont donc la responsabilité sociale de satisfaire les besoins des circonscriptions.

Réalisé par Attipoe Edem Kodjo

ACHETEZ & LISEZ désormais



sur

MON KIOSK.com

www.monkiosk.com

ou

sur le portail

Lome.com

www.alome.com

AVIS DE DECES

EN MEMOIRE DE NOTRE CHERE ET REGRETTEE

Doïse Sohoïnde Dorcas dite Yaovino

Rappelée à Dieu

le 24 Octobre 2018 à Lomé

dans sa 88^e année

Programme des cérémonies

Mardi 05 Février et Mercredi 06 Février 2019:

Présentation de condoléances à Djifa-Kpota de 18h à 20h,
Maison HOGLONOU sise derrière le côté Est du marché de Djifa

Vendredi 08 Février 2019

Veillée: à partir de 20h à l'aube,

Lieu: Hounakopé, Afagnan-Gblétta
(Bas-Mono Togo)

Samedi 09 Février 2019

Lieu: Inhumation au cimetière
familial Afagnan Gbletta
(Bas-Mono), Togo

Heure: A partir de 08h30

La famille vous remercie

Traduction

Avez-vous un texte, un document, un diplôme à traduire?
Plus de soucis, contactez:
Africa Translate Consulting.
Tél: (+228) 90 30 26 94 / (+228) 22 44 89 43
E-mail: dhoglonou@africatranslate.com

AFRICA TRANSLATE CONSULTING

HISTOIRE DRÔLE

J'ai eu crevaison aujourd'hui et je suis allé chez un vulgarisateur. Le Patron était assis et l'apprenti a desserré et a enlevé la chambre à aire et le patron lui demande en Yorouba : " IFO MINLO NI ? " (C'EST COMBIEN DE TROU ?) Et l'apprenti répond, " AKAN NI " (C'EST UN SEUL TROU), et il continue " CHÉ KI'N FI MINTA KOUN NI ? (QUE J'AUGMENTE TROIS TROUS OU BIEN ?) " MA maman est YOUROUBA et mon papa ANAGO. Imaginez la suite de ctte histoire

Photo du jour

Commentez la photo ci-dessus

Les bons plans et les bonnes adresses

COURRIER EXPRESS

DHL (Qtier Nyékonakpoè, 15 78 ; Bd du 13 Janvier, Galerie Tountouli) Tél: 22 21 68 51
EMSTOGO (Tél: 22 26 70 51)
FEDEX (276; Bd du 13 Janvier, immeuble FIATA; 1e étage) Tél: 22 21 24 96
TOP CHRONO (Assiganto; Av Sylvanus Olympio) Tél: 22 21 73 68
SDV EXPRESS (Rue du commerce) Tél: 22 22 41 26

OPERATEURS TELEPHONIQUES

MOOV :Tél. 22 20 13 20
TOGO CELLULAIRE : Tél. 22 22 66 11
TOGO TELECOM : Tél. 22 21 47 14

SANTE GENERALISTES

DR CORINNE JOULIN-KARKA ; Tél: 22 23 46 77
CLINIQUE BIASA; Tél: 22 21 11 37
CLINIQUE SAINT-RAPHAËL; Tél: 22 25 92 77
CHU TOKOIN; Tél: 22 21 25 01
CHU CAMPUS; Tél: 22 25 47 39 / 22 25 77 68
HORLOGE PARLANTE; Tél: 116
CLINIQUE UNIDIAL spécialisée en Hemodialyse / Tokoin habitat
Rue des filaos; Tel 23 36 01 00 / 90 39 45 72

OU MANGER ET DORMIR A LOME?

HOTEL RESIDENCE « LES ANGES » Qtier : Foréver ; Tél : 90 17 03 30
HOTEL BALKAN (Qtier Hédranawé) ; Tél : 22 61 30 63
LE MERLOT (Qtier Kassablanca) Tél : 93 05 11 11

MUSCULATION ET MASSAGE

Le NAUTILUS-FITNESS: HOTEL RESIDENCE « LES ANGES» Tél: 22 26 34 71 / 90 17 03 30
AFT (Africa Fitness Time) Qt: Décon. Tél: 97 99 79 19
BODYBUILDING-CLUB (Rue des hydrocarbures) ; Tél: 90 24 10 72
GYM CENTER (Qtier Nyékonakpoè, Avenue Joseph Strauss) ; Tél : 90 04 76 60
GYM FIL«O»PARC (Agoè Nyivé) ; Tél : 22 35 18 28
GYM GHIS PALACE (Qtier Baguida) ; Tél : 22 71 49 70

AGENCE DE COMMUNICATION

Larry Event Day (LED)
Une agence événementielle, Organisation d'évènement privé et professionnel
Communication, Location d'espaces
Conseils, Wedding Planner et Décoration
Tél/ 22 21 87 80 / Cel: 98 77 40 54
Avenue François Mitterrand rue des Cocotiers
AG Partners: Sise à Cassablanca
www.couleurafrique.com

SUPERS MARCHES A LOME

CONCORDE (Atikoumé; juste à côté de l'UTB
RAMCO (Qtier Assivito, Av de la Nouvelle Marche)
LE CHAMPION SUPER MARCHÉ
(Boulevard du 13 Janvier); Tél: 22 22 74 43

FRUITS ET LEGUMES

MARCHE ABATTOIR (Juste en face du Super Marche Le Champion)
MARCHE DE GOYI SCORE (Juste en face du Super Marche RAMCO)
PANIER BIO CENTRE MYTRO NUGNA (Qtier Adidogomé, carrefour des Franciscains), Tél: 91 81 25 38

DANSE ET COURS DE ZUMBA

AFT : Quartier: Décon. Tél: 97 99 79 19
COURS DE CAPOEIRA ; Salle GYM TONIC. Tél : 90 79 79 90
COURS DE ZUMBA : HOTEL RESIDENCE «LES ANGES»; Qtier : Foréver ; Tél : 90 17 03 30
COURS DE ZOUMBA (VITAL CLUB, Nana BLAKIME) ; Tél 90 30 38 75
CIE CADAM (Danse traditionnelle africaine) ; Tél : 90 15 39 87
SALSA (Club Salsa 7- Henry Motra) ; Tél : 91 70 61 86

AVIATION

AERO-CLUB DU GOLFE (Route de l'aéroport)
Tél : 22 40 04 99

Pharmacies de garde de Lomé du 14 au 21 / 01 / 2019

St ANTOINE 1048, Avlibération 22 21 29 64

CENTRE 46, Rue de la Gare 22 21 83 30

N-D de MEDJ Bd du 13 Jan 22 35 20 02

DEO GRATIAS Kotokou-Kondji 22 21 83 31

AMESSIAME-BE Marché de Bè 96 32 97 60

KODJOVIAKOPE Av. Duisbourg 22 21 89 90

PATIENCE Tokoin Gbadago 22 21 60 94

BON SECOURS Cassablanca 22 45 76 74

JUSTINE Tokoin Habitat 22 21 00 01

ISIS NUKAFU Gapkpoto 70 44 83 87

YEM-BLA 258, Av. Akéï 22 26 76 51

HEDZRANAWÉ HEDZRANAWÉ 22 26 49 61

THERYA TOGO 2000 22 61 56 52

CITRUS Attiégoou Yayrakomé 70 44 59 24

PHARMACIE 2000 BE KPOTA 22 70 01 69

CHRIST ROI Kagomé 22 27 46 66

ELI-BERECÀ Adidogomé, 99 91 13 42

LA REFERENCE Madiba 22 51 12 12

BONTE Route SEGBE, 93 95 80 78

CONFIANCE Face GTA 22 42 43 81

LUMIERE Agbalepédogan 70 43 15 49

DJIDJOLE DJIDJOLE 22 25 65 12

OSSAN carrefour AVEDJI 70 40 44 25

DES ROSES Vakpossito, 70 42 37 72

LA GRÂCE SUN AGIP Agoè 22 25 91 65

ESPACE VIE Agoè Logopé, 99 85 89 07

VITAS Agoè Assiyéyé 22 25 63 43

MAWUNYO Agoè-Sogbossito, 70 42 34 64

TAKOE Zongo 22 34 03 42

BAGUIDA Baguida 70 42 47 77

AVEPOZO Avepozo 22 27 04 86

Quelques ambassades et consulats

■ Ambassade des Etats-Unis; Tél: 22 61 54 70

■ Ambassade d'Allemagne; Tél: 22 23 32 32

■ Ambassade de France; Tél: 22 23 46 40

■ Ghana Embassy; Tél: 22 21 31 94

■ Ambassade d'Egypte; Tél: 22 21 24 43

■ Ambassade du Niger; Tél: 22 21 60 25

■ Ambassade de Chine; Tél: 22 22 38 56

■ Union Européenne; Tél: 22 53 60 00

■ Consulat de Belgique; Tél: 22 21 03 23

■ Consulat de France; Tél: 22 23 46 40

■ Consulat de Suisse; Tél: 22 20 50 60

■ Consulat de Canada; Tél: 22 51 87 30

■ Ambassade du Nigéria; Tél: 22 21 60 25

■ Ambassade du Gabon; Tél: 22 26 75 63

■ Ambassade du Brésil; Tél: 22 61 56 58

■ Consulat de Sénégal; Tél: 22 22 98 35

■ Consulat du Burkina Faso. Tél: 22 26 66 00

■ Consulat du Niger; Tél: 22 22 43 31

■ Consulat du Bénin; Tél: 22 20 98 80

■ Ordre de Malte; Tél: 22 21 58 11

■ RDC; Tél: 90 08 38 53

Fespaco 2019

20 films longs métrages pour l'« Etalon d'or de Yennenga »

Le comité d'organisation de la 26^e édition du Festival panafricain du cinéma et de la télévision de Ouagadougou (FESPACO), a dévoilé la liste des 20 films longs métrages de fiction en compétition officielle pour l'Etalon d'or de Yennenga.

Les vingt films retenus pour le prochain FESPACO, prévue du 23 février au 2 mars à Ouagadougou, proviennent de 16 pays du continent. L'Afrique du Sud mettra en compétition deux films de même que la Tunisie. Le Burkina Faso qui sera représenté par trois films et des pays comme le Maroc, l'Algérie, le Mali, le Rwanda, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Mozambique, entre autres, prendront part à l'événement avec un film chacun. Les autres catégories longs métrages documentaires, courts métrages fictions et documentaires et films d'école seront connues dans les prochains jours, selon le comité d'organisation. Par ailleurs, aucun film

sénégalais n'est sur cette liste des longs métrages fictions. Le Sénégal détenteur du dernier trophée, la plus haute distinction du FESPACO, l'Etalon d'or de Yennenga avec le film « Félicité » d'Alain Gomis en 2017, ne pourra pas défendre son titre. Le Festival panafricain du cinéma et de la télévision fêtera cette année son jubilé d'or marquant le cinquantenaire de l'évènement (1969-2019). Le thème retenu est « mémoire et avenir des cinémas africains ».

FESPACO 2019 : Liste des 20 films fictions long métrage retenus pour la compétition officielle

1- « Five fingers for Marseilles » de Michael Matthews (Afrique du Sud)

2- « Sew the winter to my skin » de Qubeka Jahmil X.T (Afrique du Sud)

3- « Ila Akhir ezzaman (Jusqu'à la fin des temps) » de Yasmine Chouikh (Algérie)

4- « Desrances », d'Apolline Traoré (Burkina Faso)

5- « Duga (Les charognards) » d'Abdoulaye Dao et Hervé Eric Lengani (Burkina Faso)

6- « Hakilitan (Mémoire en fuite) » d'Issiaka Konaté (Burkina Faso)

7- « Miraculous Weapons (Les armes miraculeuses) » de Jean-Pierre Bekolo (Cameroun)

8- « Résolution » de Boris Oué et Marcel Sagne (Côte d'Ivoire)

9- « Karma » de Khaled Youssef (Egypte)



Affiche Fespaco 2019

10- « Keteke » de Peter Sedufia (Ghana)

11- « Rafiki » de Wanuri Kahui (Kenya)

12- « Barkomo (La grotte) » d'Aboubacar Bablé Draba et Boucary Ombotimbé (Mali)

13- « Indigo de Selma Bargach » (Maroc)

14- « Mabata Bata » de Joao Luis Sol de Carvalho (Mozambique)

15- « Hakkunde » d'Oluseyi

Asurf Amuwa (Nigeria)

16- « The Mercy of the jungle » de Joel Karekezi (Rwanda)

17- « Akasila » de Hajooj Kuka (Soudan)

18- « T-Junction » d'Amil Shivji (Tanzanie)

19- « Fatwa » de Mahmoud Ben Mahmoud (Tunisie)

20- « Regarde-moi (Look At Me) » de Nejib Belkadhi (Tunisie)

Nadia E.

« Palais des gouverneurs » Devenu « Le Palais de Lomé » dédié à l'art et à la culture

Jadis « Palais des gouverneurs », une bâtisse qui avait servi de résidence aux gouverneurs allemands à Lomé est rebaptisée désormais « Palais de Lomé ». Le joyau en réhabilitation sera consacré à l'art et à la culture. L'ouverture des portes du « Palais de Lomé » est prévue en avril prochain.

Le Palais des gouverneurs a été construit en 1905 par les Allemands pour servir de résidence aux gouverneurs allemands puis français à Lomé. A l'indépendance, il devient le siège de l'État togolais puis la primature, jusqu'en 1991, avant de tomber en déshérence. Ce bâtiment impressionnant perceptible de loin, fera plus tard partie des huit sites proposés à l'Unesco par le Togo en 2001 pour être inscrit au patrimoine culturel mondial. D'après les autorités togolaises, c'est un monument à conserver. Des travaux de rénovation

ont donc été engagés pour redorer la façade de l'ancienne bâtisse. Entièrement financés par l'Etat togolais, ces travaux de rénovation auront duré sept ans, pour un coût total de 2,4 milliards de F CFA. Enfin, le nouveau bâtiment bientôt prêt, servira de lieu d'expositions et de spectacles vivants, avec une boutique, une librairie, une galeried'art,deuxrestaurants et un parc de 10,5 hectares qui se prolonge jusqu'au front de mer et reconstitue des écosystèmes naturels (50.000 végétaux plantés et 40 espèces d'oiseaux).

Nadia Edodji

Plateforme « Togostream » La promotion des artistes togolais autrement

Que ce soit sur le plan africain ou international, les artistes de la chanson togolaise qui s'affichent, sont ou presque comptés au bout du doigt. Sur le plan national, les artistes comme Black T, K-roll, Santrinos Raphaël, Pikaluz, Etane sont en vue ou même très appréciés. Cependant, sont-ils vraiment connus au-delà de nos frontières? En effet, la plateforme « Togostream » entend permettre aux artistes de mettre en ligne leurs morceaux en audio et en vidéo en vue de faire leur propre promotion.

Le quatrième art togolais souffre de professionnalisme. Pour cause, chacun chante ce qui lui passe par la tête, et au finish c'est du n'importe quoi ! Sinon, comment expliquer que les chansons des artistes d'ailleurs sont plus appréciées chez nous ? Des professionnels issus du secteur musical togolais

ont créé une plateforme dénommée « Togostream ». Est-ce le bon remède à ce mal ? C'est-à-dire, est-ce que la plateforme pourrait vraiment assurer la visibilité et la promotion des artistes togolais ? Et pourtant, c'est le grand remède (Togostream) trouvé à ce grand mal (invisibilité des artistes

togolais à international) pour le moment. Ainsi donc, grâce à « Togostream », à part les grands noms de la musique togolaise comme Toofan, Jimmy Hope ou King Mensah, qui sont vraiment célèbres au Togo et hors de nos frontières, d'autres artistes sortiraient pour de bon la tête de l'eau.

Nadia Edodji

Lire

« A la recherche du temps perdu, Tome IV » de Marcel Proust. Ed Ligaran. Pp 83

« ...Charlus trouvait qu'il lui conférerait par là même une supériorité que tout le monde devait envier et reconnaître. « Non, me répondit Swann, je suis trop fatigué pour marcher, asseyons-nous plutôt dans un coin, je ne tiens plus debout. » C'était vrai, et pourtant, commencer à causer lui avait déjà rendu une certaine vivacité. C'est que dans la fatigue la plus réelle il y a, surtout chez les gens nerveux, une part qui dépend de l'attention et qui

ne se conserve que par la mémoire. On est subitement las dès qu'on craint de l'être, et pour se remettre de sa fatigue, il suffit de l'oublier. Certes, Swann n'était pas tout à fait de ces infatigables épuisés qui, arrivés défaits, flétris, ne se tenant plus, se raniment dans la conversation comme une fleur dans l'eau et peuvent pendant des heures puiser dans leurs propres paroles des forces qu'ils ne transmettent malheureusement pas à ceux qui les écoutent et qui paraissent de plus en plus abattus au fur et à mesure que le parleur se sent plus réveillé. Mais

Swann appartenait à cette forte race juive, à l'énergie vitale, à la résistance à la mort de qui les individus eux-mêmes semblent participer. Frappés chacun de maladies particulières, comme elle l'est, elle-même, par la persécution, ils se débattaient indéfiniment dans des agonies terribles qui peuvent se prolonger au-delà de tout terme vraisemblable, quand déjà on ne voit plus qu'une barbe de prophète surmontée d'un nez immense qui se dilate pour aspirer les derniers souffles, avant l'heure des prières rituelles, et que commence le défilé ponctuel des parents

éloignés s'avançant avec des mouvements mécaniques, comme sur une frise assyrienne. Nous allâmes nous asseoir, mais, avant de s'éloigner du groupe que M. de Charlus formait avec les deux jeunes Surgis et leur mère, Swann ne put s'empêcher d'attacher sur le corsage de celle-ci de longs regards de connaisseur dilatés et concupiscent. Il mit son monocle pour mieux apercevoir, et, tout en me parlant, de temps à autre il jetait un regard vers la direction de cette dame. – Voici mot pour mot, me dit-il, quand nous fûmes assis, ma conversation avec le Prince, et si vous vous rappelez ce

que je vous ai dit tantôt, vous verrez pourquoi je vous choisis pour confident. Et puis aussi, pour une autre raison que vous saurez un jour. « Mon cher Swann, m'a dit le prince de Guermantes, vous m'excuserez si j'ai paru vous éviter depuis quelque temps. (Je ne m'en étais nullement aperçu, étant malade et fuyant moi-même tout le monde). D'abord, j'avais entendu dire, et je prévoyais bien que vous aviez, dans la malheureuse affaire qui divise le pays, des opinions entièrement opposées aux miennes... ».

Soenke Kreft, directeur exécutif du MCII à l'Université des Nations unies :
« Les pays doivent agir, quel que soit leur niveau de développement »

Hussein-Suale, un journaliste d'investigation qui faisait partie de l'équipe de reporters infiltrés dirigée par le célèbre journaliste Anas Aremeyaw Anas, qui a fait éclater l'an dernier un vaste scandale de corruption et de matchs truqués dans le football africain, a été abattu par balles, mercredi 16 janvier au soir, alors qu'il rentrait chez lui à Accra, la capitale du Ghana.

Remporter la lutte contre le changement climatique, exige un travail scientifique. Pour cela les Nations unies qui mènent le combat ont mis en place une institution capable de mettre à la disposition des décideurs des données fiables sur les impacts du phénomène dans plusieurs domaines. Il s'agit de l'Université des Nations unies (UNU). Cette dernière à travers le directeur exécutif du Munich Climate Insurance Initiative (MCII), Soenke Kreft, s'exprime ici sur le groupe informel des 20 pays vulnérables sur le plan climatique.

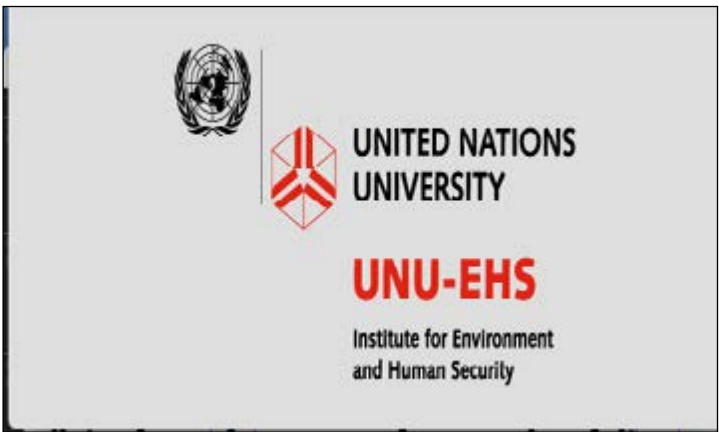
Togo matin : Qui sont les pays vulnérables et quels indicateurs permettent de classer ces pays comme vulnérables ?

Le Groupe des 20 (V20) des ministres des Finances du Forum de la vulnérabilité au changement climatique (CVF) est une initiative de coopération dédiée aux économies vulnérables de manière systématique au changement climatique. Le V20 travaille par le dialogue et l'action pour lutter contre le changement climatique mondial. 48 pays sont membres du V20, dont les Îles Marshall, l'Éthiopie, les Philippines, le Bangladesh

et le Fidji. Les autres pays africains membres sont le Burkina Faso, les Comores, la Gambie, le Ghana, le Kenya, Madagascar, le Malawi, le Maroc, le Niger, le Rwanda, le Sénégal, la République démocratique du Congo, le Soudan du sud, le Soudan, la Tanzanie, la Tunisie. La vulnérabilité est liée à trois facteurs essentiels : 1) le niveau de revenu, 2) la situation géographique, 3) lorsque les moyens de subsistance sont menacés par le changement climatique (pour les pays, ce sont les industries qui sont menacées par le changement climatique).

Quels sont les risques que courent ces pays en matière climatique ?

Les tempêtes et leurs conséquences directes (précipitations, inondations et glissements de terrain) ont été l'une des principales causes de dommages en 2018. Mais la lenteur des événements tels que l'élévation du niveau de la mer constitue également unemenacesupplémentaire liée au réchauffement de la planète. Selon les recherches scientifiques les plus récentes, l'élévation des températures à la surface de la mer semble



jouer un rôle clé dans l'intensification des tempêtes. La plupart des pays touchés sont affectés par des catastrophes exceptionnelles, c'est-à-dire avec une intensification de la fréquence et de l'intensité de ces catastrophes. Par exemple, en Afrique de l'Ouest, des études montrent que les années sèches deviennent plus fréquentes et se produisent à des intervalles plus courts. La couverture géographique de la sécheresse a également augmenté.

Quelle assistance les Nations unies peuvent apporter à ces pays ?

Les Nations unies disposent d'une variété d'organisations dédiées à l'atténuation ou la réponse aux catastrophes liées au climat. Plus précisément, le Fonds Vert pour le Climat (FVC) a été créé dans le cadre de la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) en tant qu'entité opérationnelle du Mécanisme financier

pour aider les pays en développement à adopter des pratiques d'adaptation et d'atténuation pour lutter contre le changement climatique.

Quelle place est accordée aux pays vulnérables dans les négociations climatiques ?

Le V20 n'est pas un groupe de négociation officiel de la CCNUCC. Ils s'inspirent plutôt de leurs propres engagements et de leur mise en œuvre de l'extérieur. Au sein de la CCNUCC, il existe des groupes officiels comprenant les pays les moins avancés, les pays africains et les petits États insulaires en développement.

Que prévoit l'Accord de Paris dans ce sens ?

L'Accord de Paris inclut l'adaptation, les pertes et dommages et le financement de la lutte contre le changement climatique.

Qu'est-ce qui est fait pour une réelle justice climatique en faveur de ces pays ?

Les pays doivent agir, quel que soit leur niveau de développement. Dans le cas contraire, ils sont exposés à un risque de transition énorme avec des actifs échoués à la fin de ce siècle, alors que l'Accord de Paris exige d'atteindre la neutralité nette du CO2. La justice est obtenue en aidant les pays à s'adapter et en leur apportant une aide post-catastrophe par le biais du financement de la lutte contre le changement climatique.

Quelle aide financière est prévue pour accompagner les pays dits vulnérables ?

Les pays du V20 réclament un mécanisme d'assurance durable et un mécanisme de financement accéléré pour les aider dans leur transition vers 100 sources d'énergie renouvelables et une résilience maximale.

Quel accompagnement l'université des Nations unies leur apporte en matière de transfert de technologies et de bonnes pratiques pour leur permettre d'être résilient face au changement climatique ?

MCII, une initiative accueillie à l'Université des Nations unies, en tant que l'un des partenaires d'appui technique pour le V20 lors de leurs réunions à Addis-Abeba et Bali, s'engage également à continuer d'accompagner le V20 pour faire avancer ce travail critique.

Par Edem Dadzie

Lutte contre le changement climatique
Le dialogue de Talanoa au service des ambitions nationales

Dans le cadre de la lutte contre le changement climatique et dans l'optique de rassembler toutes les communautés nationales et internationales autour de cet idéal, des concepts sont créés. C'est le cas du dialogue de Talanoa.

Le concept a été introduit dans les négociations internationales lors de la 23e conférence des Nations unies sur les changements climatiques ou Cop 23, tenue en 2017 à Bonn en Allemagne. Ce fut la première fois que, lors d'une rencontre de la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), les gouvernements (parties)

s'assirent à la même table que des acteurs dits non-parties dans un cadre officiel.

Les dialogues Talanoa des villes et régions ont été lancés par le Local governments for sustainability (ICLEI) lors du 9e Forum urbain mondial avec comme partenaires privilégiés, la Convention mondiale des maires pour

le climat et l'énergie (GCoM) et l'ONU-habitat. Depuis lors, des dialogues Talanoa ont été organisés dans le monde entier afin de faire le point sur les actions en cours dans le cadre de la mise en œuvre des Contributions déterminées au niveau national (CDNs). Ces dialogues informels et inclusifs utilisent le récit pour permettre aux parties prenantes de rendre



Illustration du dialogue de Talanoa

compte ouvertement des progrès. Les dialogues sont conçus pour aider les acteurs à relever leurs ambitions et atteindre les objectifs de l'Accord de Paris.

Le terme Talanoa lui-même fait référence à un modèle de dialogue pratiqué dans les pays insulaires

du pacifique qui favorise l'ouverture et l'inclusion. La philosophie du dialogue consiste à réunir les parties prenantes pour discuter des défis transversaux dans un espace propice à une communication participative et transparente. Edem D.

Source : ICLEI

Amélioration du climat des affaires

Ce dernier mois, le délai moyen de transfert de propriété est passé à 7 jours

Déjà annoncé sous la barre des 10 jours, mais stabilisé à 9 jours en moyenne, le délai moyen de transfert de propriété passe à 7 jours au Togo sur la période du 13 décembre 2018 au 15 janvier 2019, selon une note du commissariat des impôts.

L'évaluation du délai, précise le document, s'est faite à compter du dépôt du dossier. Avec ce progrès, le pays maintient manifestement sa dynamique d'amélioration de son environnement des affaires.

Les réformes déjà matérialisées en ce sens sont, entre autres : la création d'un guichet unique et de transfert de propriété ainsi que la numérisation des titres fonciers permettant aux opérateurs économiques

et à la population d'avoir rapidement des copies de leurs titres.

Ces avancées permettent surtout aux opérateurs économiques de procéder en temps utile, à des inscriptions hypothécaires sur leurs biens fonciers et



Sandra Johnson, coordinatrice de la cellule climat des affaires

de bénéficier de crédits bancaires.

Notons que sur cet indicateur clé du Doing

Business, le Togo est passé de la 182ème place en 2018 à la 127ème place en 2019.

www.togofrist.com

Entrepreneuriat des jeunes

Le concours « Fojec 2019 » lancé

L'Association Vision des Initiatives de Restauration de l'Afrique (Vira) a procédé samedi 19 janvier 2019 au lancement officiel du concours « Fojec 2019 ». Une initiative destinée à primer les cinq (5) meilleurs projets organisés dans le cadre de la 3è édition du Forum des Jeunes Entrepreneurs Chrétiens (Fojec) qui aura lieu du 25 au 27 avril 2019 à Lomé.



Simdinatome Mgliwe Jeff, Coordinateur du « Fojec »

Placé sous le thème : « Les problèmes qui deviennent des opportunités d'affaires », le concours « Fojec 2019 » d'après Simdinatome Mgliwe Jeff, Coordinateur du « Fojec » vise à inciter la jeunesse togolaise à

présenter des projets entrepreneuriaux tirés des grands problèmes auxquels ils sont ou ont été confrontés. Des projets porteurs d'opportunités d'affaires et les meilleurs d'entre eux seront soutenus à travers un

encadrement adapté et des aides financières pour leur implantation sur le territoire national.

« Les soumissions des projets sont ouvertes à partir du 19 janvier 2019 et prendront fin le 15 février 2019. Après étude par une équipe technique, les dossiers présélectionnés seront notifiés par courriers. Toutefois les dossiers non sélectionnés seront soumis à un autre programme de formation selon l'adhésion des porteurs du projet. Au cours du Fojec 2019, les projets retenus seront soumis à un pitch et les cinq meilleurs seront retenus pour accompagnement », a précisé M. Simdinatome. Selon lui, les lauréats issus de ce concours

seront formés pendant trois mois par le Centre d'Entrepreneuriat Biblique Néhémie (C.E.Bi.N.) et ses partenaires. Ils seront par la suite insérés dans des structures adaptées pour des stages.

« Après les stages, les lauréats vont suivre également un mois de réorientation et ensuite débutera le décaissement financier. Un prêt accordé par les institutions partenaires qui sera remboursable sur une période de deux à trois ans. L'un des objectifs est de redynamiser la jeunesse à l'esprit d'entrepreneuriat au service du développement, d'apporter des appuis et soutiens multiformes aux initiatives de développement de la jeunesse », a-t-il ajouté. Le concours est ouvert à des jeunes « pouvant s'associer » (au minimum deux personnes et au maximum cinq) pour présenter un projet commun qui nécessite une phase de pré-étude et de validation

sur la base de l'échelle de « Licket » : le résumé de l'idée, le plan marketing, le plan opérationnel, et le plan financier, ont expliqué les responsables de VIRA.

Peuvent participer à ce concours, les étudiants, jeunes diplômés, les fonctionnaires publics ou privés, les entrepreneurs, les porteurs de projets.

Pour rappel, la 3è édition du Forum des Jeunes Entrepreneurs Chrétiens a pour le thème : « transformez vos problèmes en opportunités d'affaires ». Il s'agira selon les organisateurs, d'amener les jeunes (plus de 1000 participants) à voir dans les différents problèmes autour d'eux, des opportunités d'affaires qui peuvent être exploitées pour créer des entreprises. Ce rendez-vous annuel se tiendra du 25 au 27 avril 2019 au Centre Togolais des Expositions et Foires de Lomé (Cetef-Lomé).

Avec www.afreepress.info



www.africardv.com

Rdv

L'Afrique, par des Africains, dans une perspective africaine

BOA *Express*

TRANSFERT D'ARGENT RAPIDE ET SÉCURISÉ



• Bénin • Burkina Faso • Côte d'Ivoire • Mali • Niger • Sénégal • Togo



BANK OF AFRICA
Groupe BMCE BANK

